

PRISE DE POSITION

Votation populaire du 30 novembre 2014

Initiative populaire fédérale «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» et «Ecopop»

La Chambre valaisanne de tourisme recommande de voter deux fois NON!

Sion, le 19 novembre 2014. **La Chambre valaisanne de tourisme rejette les deux initiatives populaires «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» et «Ecopop». Une abolition des forfaits fiscaux pourrait avoir des conséquences économiques graves pour une région de tourisme et de montagne telle que le Valais: pertes fiscales s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs, affaiblissement de l'attrait économique, baisse de l'activité économique et perte d'emplois. La Chambre valaisanne de tourisme préconise également de dire non à l'initiative populaire Ecopop. Si cette initiative aboutit, il sera impossible de répondre au besoin de main d'œuvre dans le secteur touristique et le problème de la pénurie de travailleurs qualifiés ne cessera de s'accroître.**

NON à l'abolition des forfaits fiscaux

Le tourisme est un pilier central de l'économie valaisanne. Pour une région touristique comme le Valais, l'imposition forfaitaire représente une source importante de revenus et contribue ainsi à son essor. Grâce à cette forme d'imposition, les trois autorités fiscales en Valais ont perçu un montant de 84,2 millions de francs en 2012. Contrairement aux régions urbaines, les zones de montagne n'ont pas la possibilité de compenser le départ de leurs habitants par de nouveaux arrivants. Les pertes découlant de ces départs entraîneraient une augmentation des impôts pour la classe moyenne et la suppression de services publics. Par ailleurs, ce type d'imposition génère des investissements majeurs de la part des contribuables concernés. L'imposition forfaitaire a donc un effet notable sur l'ensemble de la situation économique en Valais.

L'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires en Valais a déjà entraîné des conséquences fâcheuses pour l'économie valaisanne: plusieurs PME spécialisées dans la construction et les secteurs annexes ont déjà été contraintes de supprimer des emplois et dans les zones touristiques, les prestataires de services sont affectés par une baisse de fréquentation. En outre, une étude menée au niveau fédéral révèle que plus de 22'000 emplois répartis dans toute la Suisse dépendent de l'imposition forfaitaire. L'abolition de cette forme d'imposition conduirait ainsi inévitablement à supprimer d'autres emplois dans les régions touristiques.

De plus, l'imposition forfaitaire est particulièrement ancrée en Suisse romande (Valais, Vaud, Genève). Ainsi, 76% des personnes soumises à l'impôt d'après la dépense sont réparties sur ces cantons. Chaque canton menant une politique fiscale qui correspond à sa situation, ces derniers doivent pouvoir décider librement s'ils souhaitent abolir ou maintenir l'imposition d'après la dépense.

Pour ces raisons, la Chambre valaisanne de tourisme se prononce résolument en faveur du maintien de l'imposition forfaitaire et recommande donc le rejet de cette initiative.

NON à Ecopop

La Chambre valaisanne de tourisme dit également non à l'initiative populaire «Ecopop», qui vise à réduire de façon drastique la croissance démographique engendrée par l'immigration en la limitant à 0,2% par an. Cette restriction met en péril de nombreuses PME et entreprises familiales dans le secteur touristique. Le tourisme valaisan a également besoin de main d'œuvre étrangère; à l'échelle nationale, près de 40% des travailleurs sont étrangers. L'instauration d'un quota ne permettrait en aucun cas de satisfaire les besoins de main d'œuvre. Compte tenu du caractère saisonnier du secteur touristique, un employeur doit pouvoir faire face aux fluctuations de la demande – à long ou à court terme.

En outre, les auteurs de l'initiative «Ecopop» voudraient empêcher que la Suisse disparaisse sous des constructions en béton et régler les problèmes environnementaux en limitant l'immigration. La Chambre valaisanne de tourisme s'engage elle aussi en faveur d'une nature intacte et d'un tourisme durable. Or, une restriction de l'immigration n'est pas la solution aux problèmes énoncés.

Une acceptation de l'initiative pourrait aussi ternir la réputation de la Suisse à l'étranger, comme se fut le cas avec l'initiative «contre l'immigration de masse».

En conséquence, la Chambre valaisanne de tourisme recommande de rejeter l'initiative «Ecopop».

Personnes de contact:

Raymond Carrupt, Président
raymond.carrupt@tourismevs.ch
079 442 90 70

Paul Schnidrig, Vice-Président
paul.schnidrig@tourismevs.ch
079 239.67.21